

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :**

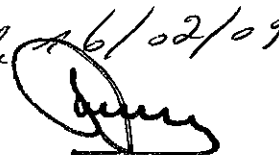
X (1) Communauté française

O (1) ~~Libre confessionnel~~O (1) ~~Provincial et communal~~O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature :

Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

le 26/02/09
**2. Intitulé de l'unité de formation :****BASES DE BOURRELLERIE – NIVEAU 2**

| | |
|----------------------------------|------------------------------------|
| CODE DE L'U.F. : 20 22 02 011 E1 | CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 203 |
|----------------------------------|------------------------------------|

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

X (1) Enseignement secondaire de :

X (1) transition

O (1) qualification

du degré :

X (1) inférieur

O (1) supérieur

O (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~O (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

| Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur | | | |
|--|-----------------------|---------------------------------|-----------------------|
| Proposition de classement | | Classement du Conseil supérieur | |
| Technique | <input type="radio"/> | Technique | <input type="radio"/> |
| Economique | <input type="radio"/> | Economique | <input type="radio"/> |
| Paramédical | <input type="radio"/> | Paramédical | <input type="radio"/> |
| Social | <input type="radio"/> | Social | <input type="radio"/> |
| Pédagogique | <input type="radio"/> | Pédagogique | <input type="radio"/> |
| Agricole | <input type="radio"/> | Agricole | <input type="radio"/> |
| Maritime | <input type="radio"/> | Maritime | <input type="radio"/> |

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) ~~oui~~ X (1) non**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de 1 page**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de 1 page**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de 1 page**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

| | |
|---|------------------------------------|
| Code de l'unité de formation : 20 22 02 U11 E1 | Code du domaine de formation : 203 |
|---|------------------------------------|

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

| <u>1. Dénomination du cours</u> | <u>Classement du cours</u> | <u>Code U</u> | <u>Nombre de périodes</u> |
|---------------------------------|----------------------------|--------------------|---------------------------|
| Bourellier : travaux pratiques | PP | L | 96 |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| 2. Part d'autonomie | XXXXXXXX | P | 24 |
| | | | |
| | | Total des périodes | 120 |

v

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

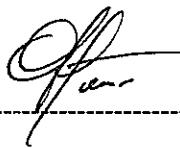
b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 3.05.09

Signature :



J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'Inspection.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

BASES DE BOURRELLERIE – NIVEAU 2

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERS

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- d'ELARGIR le champ d'application de son vocabulaire technique ;
- de RENFORCER les gestes professionnels du bourrelier par la réalisation des équipements de base approprié à un cheval ;
- de DEVELOPPER des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique.

BASES DE BOURRELLERIE – NIVEAU 2

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

En disposant de chutes, échantillons... et de l'outillage nécessaires, dans le respect des règles SHE et des normes de sécurité, en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité et en développant des compétences de communication,

- de REALISER un licol et une boucle mettant au moins en œuvre les techniques suivantes :
 - la découpe en coupe droite et /ou courte,
 - la perforation de trous,
 - le parage ;
 - la décoration par coutures et boucles
 - la finition des coutures,
 - la gestion des chutes de cuir.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Bases de bourrellerie-Niveau 1 » dispensée dans l'enseignement secondaire inférieur.

BASES DE BOURRELLERIE – NIVEAU 2

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Bourrelier : travaux pratiques », il est conseillé de travailler avec un étudiant par poste de travail.

BASES DE BOURRELLERIE – NIVEAU 2

4. PROGRAMME DU COURS

En disposant de chutes, échantillons... et de l'outillage nécessaires, dans le respect des règles SHE et des normes de sécurité, en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité et en développant des compétences de communication, l'étudiant sera capable :

- de REALISER des coutures droites, plates, en croix, avec alène... tout en choisissant la longueur des points ;
- de FINIR des coutures ;
- d'IDENTIFIER différents points de couture comme le point avant, le faufil, le point arrière, le point en épi, le point caché,...
- de REALISER des coutures à deux aiguilles et des laçages ;
- d'ETABLIR une méthode de travail visant à la fabrication d'une bride simple et d'une muserole en procédant à une prise de mesures des différentes dimensions de ces équipements ;
- de FABRIQUER une bride simple, une muserole,...
- de REALISER des mini-chaps via une prise de mesures ;
- de REALISER un tablier de maréchal-ferrant ;
- d'ASSURER l'entretien d'équipements tels que brides, licols, tablier de maréchal-ferrant ;
- d'ASSURER la gestion des chutes de cuir.

BASES DE BOURRELLERIE – NIVEAU 2

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, en disposant de chutes, échantillons... et de l'outillage nécessaires, dans le respect des règles SHE et des normes de sécurité, en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité et en développant des compétences de communication,

- de REALISER une martingale respectant le cahier des charges proposé par le Conseil des études.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- le choix des outils et le coup de main utilisés pour réaliser le travail demandé,
- la qualité et le soin fournis dans la réalisation de l'équipement demandé,
- le respect des consignes figurant dans le cahier des charges,
- la bonne gestion des chutes de cuir,
- la pertinence du vocabulaire technique utilisé pour expliquer son travail.

BASES DE BOURRELLERIE – NIVEAU 2

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.